



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 21 mars 2016
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

Préavis N° 01/2016

<p style="text-align: center;">DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'ACHAT D'UNE DAMEUSE</p>
--

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

La Municipalité souhaite acquérir une dameuse pour la préparation des pistes de ski de fonds et pour les sentiers hivernaux, pour un montant de CHF 159'840.-.

2. PRÉAMBULE

Depuis plusieurs années, la Municipalité souhaitait pouvoir proposer à ses administrés et aux hôtes de la station des alternatives au ski notamment sous la forme de randonnées hivernales.

Deux sites ont été retenus à savoir les Allamans et la Manche. Le premier offre aux randonneurs un circuit, plat, proche du village et relativement ensoleillé en comparaison du sentier pédestre de la Ritte. Quant au second, la vallée de la Manche entourée de sommets, permet de partir à la découverte d'un secteur sauvage et tranquille ; bien entendu, celui-ci est fermé lorsque le risque d'avalanches est trop marqué.

Précédemment, pour assurer le pistage des sentiers existants, la Municipalité mandatait une entreprise du village qui possédait sa propre dameuse. Or, l'engin arrivant en fin de carrière, notre Autorité a estimé qu'il serait avantageux pour elle de posséder sa propre dameuse. En effet, si celle-ci permet de préparer les randonnées hivernales, elle pourra également être utilisée pour déneiger les accès aux alpages communaux au printemps ou lors d'avalanches.

3. CHOIX DU VÉHICULE

Après avoir demandé des offres à diverses entreprises, le choix de notre Autorité s'est finalement porté sur la Prinoth New Husky.



Ce véhicule répond aux divers critères qui avaient été fixés par la Municipalité, à savoir :

- Puissance ;
- Facilité d'utilisation ;
- Possibilité de damer lors de mauvaises conditions d'enneigement ;
- Chaînes en caoutchouc permettant de rouler sur les routes ;
- Robustesse ;
- Entretien aisé.

Comme cela vous l'avait été annoncé lors des précédentes séances du Conseil communal, notre Autorité a décidé, dans un premier temps, de louer ce véhicule durant une saison afin de s'assurer du bienfondé de son choix. Le montant de cette location se monte à CHF 54'000.- lequel est déduit du prix d'achat.

Arrivé au terme de la saison d'essai qui s'est révélée positive, il est désormais temps de décider de l'achat de ce véhicule.

4. OFFRE

L'offre de ce véhicule se présente comme suit :

Prix de vente (HT)	CHF 198'000.—
+ TVA 8%	<u>CHF 15'840.—</u>
Total TTC	CHF 213'840.—
<i>./. Location hiver 2015-2016</i>	<u>CHF 54'000.—</u>
Solde pour acquisition	<u>CHF 159'840.—</u>

Ce montant fera partie des éléments qui seront pris en compte dans le calcul de la péréquation.

5. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 26 avril 2016

- Vu** le préavis N° 01/2016
- Où** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour



DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à acquérir la dameuse Prinoth New Husky ;
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 159'840.- ;
- **De financer** ce montant par les liquidités communales, par un dépassement de budget sur le compte 4300.3114.1 « Achat machines et véhicules ».


Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 21 mars 2016 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 26 avril 2016.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Le Secrétaire : 

Claire-Lise Blum Burd Janick Lenoir



Délégué municipal :

- M. Rodolphe Turrian